

REGLEMENT INTERIEUR LUDOTHEQUE

La ludothèque est un lieu convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment, de trouver des partenaires de jeux, de faire des rencontres ludiques, d'expérimenter sa liberté de jeu, de prendre des risques dans un cadre sécurisant, d'observer, de jouer pour soi ou avec d'autres...

Les ludothécaires sont à la disposition des adhérents pour conseiller, faciliter la mise en jeu de tous et proposer de la découverte de jeux. Ils adaptent le temps de jeu aux différents publics et aux différentes situations. Ils sont garants des règles de vie du lieu.

■ Horaires d'ouverture

PERIODE SCOLAIRE		
	MATIN	APRES-MIDI
MARDI	-	16H à 18H
MERCREDI	9h30 à 12h	13H30 à 17h30
JEUDI	9H à 12H*	-
VENDREDI	9H à 12H*	16H à 18H
SAMEDI	9h30 à 12h	14H à 17H30
VACANCES SCOLAIRES		
MARDI AU VENDREDI	9h30 à 12h	13H30 à 17H30
SAMEDI	9h30 à 12h	14H à 17H30

*Créneaux réservés aux familles vauréaliennes avec des enfants de moins de 3 ans et aux assistantes maternelles.

Assistants maternelles : vous avez la possibilité de fréquenter la ludothèque en période scolaire qu'une fois par semaine (le mardi matin ou le jeudi matin) ; pendant les vacances scolaires, une à deux fois dans la semaine, selon la capacité d'accueil de la ludothèque.

■ Modalités d'inscription

- Une inscription est nécessaire pour accéder aux jeux sur place et au prêt. Elle est valable pour une année de date à date.
- L'inscription se fait à la ludothèque par les parents ou les grands-parents.
Documents nécessaires :
 - 📄 fiche de renseignement complétée,
 - 📄 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une carte d'inscription vous sera délivrée. En cas de perte, une nouvelle carte est établie gratuitement. Toute carte refaite par la suite sera facturée 1 €.
- Le paiement de l'inscription peut se faire en espèces, en chèque (à l'ordre de la régie centrale de Vauréal) ou par carte bancaire.
- Il existe trois types d'inscription :
 - 📄 **individuelle** : elle est valable pour une personne et permet uniquement de venir jouer sur place. Les personnes qui souhaitent emprunter des jeux choisiront l'inscription « famille/prêt »,
 - 📄 **famille/prêt** : elle est valable pour toute la famille, quelque soit le nombre d'enfant. Elle permet de venir jouer sur place et d'emprunter de jeux et jouets.
 - 📄 **professionnelle pour les assistantes maternelles** : elle permet de venir jouer avec les enfants dont vous avez la garde, d'emprunter des jeux et jouets et de pouvoir être usager de la ludothèque avec votre famille. Si les enfants dont vous avez la garde sont inscrits à la ludothèque par leurs parents, une carte d'inscription vous sera remise pour pouvoir les accompagner. Elle ne vous donne pas droit à une inscription « famille/prêt » à titre individuel.

TARIFS	Commune*	Hors-commune	Inscription professionnelle pour les assistantes maternelles**
Inscription individuelle	8 €	18 €	15 €
Inscription « famille/prêt »	17 €	37 €	

*Les grands-parents vauréaliens venant à la ludothèque avec leurs petits-enfants habitant en dehors de la commune et les agents de la Ville bénéficient du tarif des habitants de Vauréal.

** Vauréal, Boisemont et Côte des Carrières de Jouy-le-Moutier

■ Modalités de fonctionnement

- À chaque visite, toute personne est invitée à se présenter à l'accueil. Pour accéder aux différents espaces de jeux, les arrivants devront retirer leurs chaussures, enfants comme adultes, et seront invités à se laver les mains.
- **La présence d'un adulte est obligatoire pour tout enfant âgé de moins de 6 ans.**
- À partir de **6 ans**, les enfants peuvent venir seuls et quitter la ludothèque à tout moment sans engager la responsabilité des ludothécaires. Leur temps de jeu sur place est limité à 1h30.
- Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leur accompagnant. La Ville ne pourra être tenue pour responsable d'un incident ou accident dû à un manque de surveillance de la part des accompagnateurs de l'enfant.
- En cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels, la responsabilité et l'assurance de la Ville ne pourront pas être engagées.
- La ludothèque accueille des enfants de tous les âges, sauf pour trois espaces :
 - la piscine à balle est accessible jusqu'à 4 ans,
 - la pièce Playmobil est accessible dès 5 ans révolus et sans adulte,
 - l'espace bébé est réservé aux moins de 3 ans.
- Le temps de jeu idéal sur place préconisé par les ludothécaires est de 2 heures.
- Chacune et chacun range à hauteur de ses compétences et avant de partir de la ludothèque. Toutes les personnes présentes seront invitées à ranger 15 min avant la fermeture.
- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions, le temps de jeu et le nombre d'adhérents présents peuvent être limités. En cas de forte affluence, l'équipe de la ludothèque pourra être amenée à limiter le temps de jeu afin de satisfaire le plus grand nombre.
- **L'utilisation du téléphone portable doit se faire en dehors des espaces de jeu.**
- Il est interdit de manger dans les espaces de jeu. Il est possible de manger dans l'espace d'entrée de la ludothèque et dans l'espace extérieur.
- Une période de fermeture a lieu pour inventaire et nettoyage de l'ensemble du matériel de jeux en septembre.

■ Le prêt de jeux et de jouets

- Il est possible d'emprunter jusqu'à **3 jeux et jouets** pour une durée maximum de **3 semaines**. De nouveaux emprunts seront possible dès la restitution de ceux en cours.
- Les jeux et jouets peuvent être réservés. Vous serez averti dès leur disponibilité. Le jeu sera alors tenu à votre disposition durant 8 jours.
- Les jouets empruntables se trouvent dans la salle de prêt dédiée. Les jeux de société sont tous empruntables, même ceux se trouvant en réserve. **Vous pouvez accéder à la collection de la ludothèque via le site e-kawa :**



- Pour faciliter la fin de séance, nous vous invitons à enregistrer vos prêts de jeux 30 min avant la fermeture.
- **En cas de pièces manquantes, de mauvais état du matériel ou de jeu non rendu, il sera demandé le remplacement du jeu.** Pour tout problème non résolu, le prêt sera interrompu et le montant du jeu exigé.
- Les retards répétés ou le non-remboursement d'un jeu peuvent entraîner l'annulation du prêt de jeux pour la famille.

*L'accès à la ludothèque peut être refusé de façon momentanée ou définitive en cas de non-respect du règlement intérieur.
La Ville se réserve le droit de rectifier à tout moment ce règlement en cas de nécessité.*

